

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 mars 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **42**
Nombre de représentés : **11**
Nombre d'absents : **11**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SEPT MARS à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_004_CC_4
Élection de la commission d'appel d'offres

Nombre de votants : 53

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
21 mars 2023

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
03/04/2023

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Julius METANIRE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Perceval GAILLARD - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Amandine TAVEL - Mme Florence HOAREAU - Mme Jacqueline SILOTIA - Mme Armande PERMALNAICK

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Jean-Claude ADOIS - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Bruno DOMEN procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Brigitte DALLY procuration à Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Philippe LUCAS procuration à M. Pierre Henri GUINET - M. Rahfick BADAT procuration à Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE procuration à Mme Jocelyne CAVANE-DALELE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2023

AFFAIRE N°2023_004_CC_4 : ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Président de séance expose :

Vu l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise que, « les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5. »

Vu l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit pour un établissement public de coopération intercommunale, la création d'une commission composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que les nominations se déroulent au scrutin secret. Cependant, l'assemblée délibérante « peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Suite à la démission de plusieurs élus de la Commission d'Appel d'Offres, nous nous retrouvons dans la situation où un membre titulaire définitivement empêché, ne peut être remplacé du fait de l'absence de membres suppléants.

Ainsi, conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat du 30 mars 2007, Commune de Cilaos, l'actuelle commission est dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement d'un membre titulaire. Le renouvellement intégral de cette commission est donc requis.

Il est prévu de constituer une Commission d'Appel d'Offres unique et permanente pour la durée du mandat et conformément aux dispositions de l'article L. 1414-2 du CGCT, les séances des commissions d'appel d'offres pourront être organisées par un système de vidéoconférence.

Il est rappelé que la commission doit garantir l'expression du pluralisme en son sein, conformément aux prescriptions de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil communautaire décide de procéder, par scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à titre permanent.

Liste candidate 1 :

Délégués titulaires :

- Pierre GUINET
- Yann CRIGHTON

- Armand MOUNIATA
- Jean Bernard MONIER
- Daniel PAUSÉ

Délégués suppléants :

- Brigitte DALLY
- Hélène ROUGEAU
- Annick LE TOULLEC
- Marie Josée MUSSARD-POLEYA
- Jocelyn JANNIN

Une seule liste est candidate.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/03/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE des candidatures ,

- PROCÉDER à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre (procès-verbal de l'élection ci-annexé).

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président